

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 11028

Numéro SIREN : 844 291 443

Nom ou dénomination : 2M PRESTIGE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 56492

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forcentage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2M PRESTIGE SAS 217 BD SAINT DENIS 92400 COURBEVOIE FRANCE		217 BD SAINT DENIS 92400 COURBEVOIE	
SIRET	84429144300019	DEPOT N° 56492	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Transport voyageurs par taxi Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	161	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	<input type="text"/>
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée SECAUDITR 37 AVE PAUL DOUMER 75116 PARIS Tél : 0140725431	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 06042021 Lieu : COURBEVOIE Qualité : Président Nom du signataire : <i>Matthia</i>

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payés par la société elle-même	a		payés par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1		2	3	4	5	6	7	8		
M MATTA MATTA 217 SAINT DENIS 92400 COURBEVOIE		500								
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice						
				MVLt restant à reporter						

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Hatta

Désignation de l'entreprise 2M PRESTIGE SAS				Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise 217 BD SAINT DENIS 92400 COURBEVOIE														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>4</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>4</td><td>3</td></tr></table>						8	4	4	2	9	1	4	4	3
8	4	4	2	9	1	4	4	3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>4</td></tr></table>				1	4					
1	2													
1	4													
				Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	0	
3	1	1	2	2	0	2	0							
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012										
		Autres *	014	016	729	729								
	Immobilisations corporelles *		028	030	25 000	12 825								
	Immobilisations financières * (1)		040	042										
	Total I (5)			044	048	25 729	13 555							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052										
		Marchandises *	060	062										
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070										
		Autres* (3)	072	074	1 754	1 754								
		Valeurs mobilières de placement	080	082	46	46								
		Disponibilités	084	086	24 878	24 878								
		Charges constatées d'avance*	092	094	2 679	2 679								
Total II			096	098	29 356	29 356								
Total général (I + II)				110	112	55 086	13 555	41 531						
PASSIF						Exercice N 1	NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			500							
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126			50							
	Réserves réglementées*			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)			131	132									
	131													
	Report à nouveau			134			18 754							
	Résultat de l'exercice			136			161							
	Provisions réglementées			140										
Total I			142			19 465								
Provisions pour risques et charges				Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	4 664							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)			169	172		14 471	17 402						
	169													
Produits constatés d'avance					174									
Total III			176			22 066								
Total général (I + II + III)				180			41 531							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2M PRESTIGE SAS			Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	25 330	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	16 650	
	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	41 981	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier :.....)				242	18 298	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250	13 783	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 448	
	Dotations aux amortissements*				254	6 250	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	41
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	41 819		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	161		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	161		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	161	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arriere du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	161	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	161	372

Désignation de l'entreprise : 2M PRESTIGE SAS

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406			
	Autres		410	729	412		414		416	729		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460	25 000	462		464		466	25 000		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières			480		482		484		486			
TOTAL			490	25 729	492		494		496	25 729		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500	729	502		504		506	729		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550	6 575	552	6 250	554		556	12 825		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL			570	7 305	572	6 250	574		576	13 555		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme*	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2M PRESTIGE SAS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2M PRESTIGE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 4 2 9 1 4 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M PRESTIGE SAS

ADRESSE (voie) 217 BD SAINT DENIS

CODE POSTAL 92400 VILLE COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MATTA Prénom(s) MATTA

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 15101979 N° Département 99 Commune EHMEJ Pays LB

Adresse : N° 217 Voie BD SAINT DENIS

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

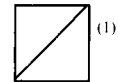
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 4 2 9 1 4 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M PRESTIGE SAS

ADRESSE (voie) 217 BD SAINT DENIS

CODE POSTAL 92400 VILLE COURBEVOIE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2M PRESTIGE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 217 Bld Saint Denis – 92400 Courbevoie
RCS Nanterre 844 291 443

Rapport du Président a l'assemblée générale ordinaire des
Associés réunie le 26 juin 2021

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice de 12 mois qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires de 25.330 €. Les charges d'exploitation d'élèvent à 41.819 €. Le résultat d'exploitation est de 161 €. Après des impôts sur les sociétés de 0 €, le bénéfice de l'exercice s'établit à 161 €.

La réserve légale étant dotée à son maximum, nous vous proposons de reporter à nouveau le bénéfice de 161 €.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons que les affaires se développeront pour l'amélioration du chiffre d'affaires. Avec la crise sanitaire, le chiffre d'affaire risque de baisser.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Nous vous demandons également de donner quitus de sa gestion à votre Président.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hatt". The signature is written in a cursive style with a horizontal line through the middle of the letters.

2M PRESTIGE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 217 Bld Saint Denis – 92400 Courbevoie
RCS Nanterre 844 291 443

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2021

Le 26 juin 2021 à 15 heures, les associés de la Société 2M PRESTIGE SAS se sont réunis au siège social sur convocation de la Présidence.

Monsieur Matta MATTA, seul associé, propriétaire de 500 parts, soit la totalité des parts sociales est présent :

L'Assemblée est présidée par M. Matta MATTA, président associé.

Après avoir constaté que les associés présents ou représentés, possèdent ensemble plus de la moitié des actions, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Quitus à la Présidence et rémunération de celle-ci,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve ce rapport ainsi que le bilan et le compte de résultats tels qu'ils lui sont présentés établis au 31 Décembre 2020.

Cette résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le bénéfice de l'exercice s'élevant à 161 € et le reporte à nouveau

Il est rappelé, conformément à la Loi, qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents ou représentés.

